



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU VINGT-UN FEVRIER DEUX MILLE VINGT QUATRE

DELIBERATION N°DCC2024-029

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire : **24**

En exercice : **24**

Qui ont pris part à la délibération : **14**

Absents : **10**

Pouvoir : **3**

Pour : **17**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Date de la convocation : **15 Février 2024**

Date d'affichage : **22 Février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un février, à dix-sept heures trente, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI en son siège.

Etaient présents : Noël Dominique LIVRELLI, Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, Roselyne FOLACCI, Jean-Luc GIOCANTI, Thérèse MALU, Achille MARTINETTI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Marie France ORSONI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : François CHIARASINI, Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Ange-Marie GAMBARELLI, Jean-Baptiste GIFFON, Catherine MAZZACAMI, Patrick NANNI,

Absents représentés : Monique CHIOCCA (par F. BRUSCHI), Madeleine GUGLIELMI (par A. OTTAVI), Pierre POLI (Par T. MALU).

Secrétaire de séance élue : Félix BRUSCHI

OBJET : DM N°1 – BUDGET ANNEXE M43 2024 U PIANU D'ESE

Le Président indique au conseil communautaire,

Qu'un article budgétaire nécessaire à l'inscription des recettes d'arrondies des prélèvements à la source doit être créé,

Il propose au conseil d'adopter la décision modificative ci-dessous :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
75 / 7588	Autres	10,00
Total		10,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
70 / 70878	Remboursement de frais par des tiers	10,00
Total		10,00

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

-ADOpte la Décision modificative du budget n°1 du Budget Annexe M43 2024, conformément à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/02/2024

Publication : 22/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour copie conforme
Le secrétaire de séance
Félix BRUSCHI

Le Président
Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr